

# PROJET DÉMOCRATIQUE

Par

André Huot

Et

Collaborateurs

13 novembre 2002

## **1. TABLE DES MATIÈRES**

1. TABLE DES MATIÈRES .....	2
2. MISSION .....	3
3. PHILOSOPHIE DU PROJET .....	3
4. CALENDRIER DES RÉALISATIONS .....	3
5. AUTEUR .....	3
5.1 André Huot.....	3
6. COLLABORATEURS .....	3
6.1 Anne Godbout.....	3
6.2 Robert Leclerc.....	3
6.3 Yvan Bachaud.....	4
6.4 Marie-France Beaudoin.....	4
7. CLIENTÈLE CIBLE.....	4
8. ÉTUDE DE FAISABILITÉ .....	4
9. FINANCEMENT .....	4
10. COÛTS DU PROJET .....	4
10.1 Conception .....	4
10.2 Ressources humaines .....	5
10.3 Équipement nécessaire.....	5
11. PROMOTION.....	5
12. DESCRIPTION DU PROJET .....	5
12.1 Inscription .....	5
12.2 Relevé de votation.....	5
12.3 Courriel .....	6
12.4 Sécurité .....	6
12.5 Listes de votants.....	6
12.6 Les collaborateurs .....	7
12.7 Vote des propositions.....	7
12.8 Vote des élections .....	8
12.9 Niveaux de votation .....	9
12.10 Synthèses.....	9
12.11 Traduction.....	9
12.12 Règles de base.....	9
13. APPLICATIONS POSSIBLES.....	10
14. CHANGEMENTS DE LOIS .....	10
15. PROJET PILOTE .....	10
16. MISE EN FONCTION DU PROJET .....	11
17. AVANTAGES ANTICIPÉS .....	11
18. PLACE DES ÉLUS ACTUELS DANS CE PROJET .....	12
19. ÉTAPES À VENIR.....	12
20. COORDONNÉES.....	12
ANNEXE A (Sondage).....	13
ANNEXE B (Exemple de fonctionnement pour une proposition) .....	14
ANNEXE C (Exemple de relevé de votation) .....	15
ANNEXE D (Plan du site et explications).....	16
ANNEXE E (Formulaires pour élections, problèmes, propositions).....	17
ANNEXE F (Lettre du DGE) .....	18
ANNEXE G (Remerciements et appuis au projet) .....	19

## **2. MISSION**

Favoriser l'organisation optimale de la société en facilitant la contribution citoyenne selon les talents et compétences de chaque personne.

## **3. PHILOSOPHIE DU PROJET**

La philosophie derrière ce projet est de faire confiance aux compétences des citoyens et à leur capacité de savoir ce qui leur convient ou pas.

## **4. CALENDRIER DES RÉALISATIONS**

Les grandes étapes pourraient se résumer ainsi:

Automne 1999	Élaboration du premier modèle.
Hiver 2001	Élaboration d'un nouveau modèle entièrement repensé.
Mai 2001	Sondage.
Février 2002	Rencontre d'un attaché politique du ministre Charbonneau.
Mars 2002	Rencontre avec le Directeur Général des Élections du Québec.
Juin 2002	Rencontre du directeur général du Parti Libéral du Québec.

## **5. AUTEUR**

### **5.1 André Huot**

Il a entièrement pensé et conçu ce projet. Il y travaille depuis plus de 3 ans. Il a aussi créé un site Internet sur différents sujets de réflexion en rapport avec le système et l'organisation sociale. Des essais divers y sont présentés et il en est l'unique auteur. Il détient un B.E.S en enseignement moral et religieux, ainsi qu'un D.E.C. en sciences pures et appliquées. Il a déjà fait quelques inventions et s'est classé 3<sup>e</sup> de sa catégorie à la finale provinciale d'un concours de mathématique. Il a aussi fait du bénévolat pour différents organismes.

## **6. COLLABORATEURS**

### **6.1 Anne Godbout:**

Elle est la porte-parole du projet. Elle est directrice-adjointe pour un tour opérateur spécialisé dans les voyages de groupes pour les jeunes. Elle a fait des études en administration à l'Université Laval et détient un certificat. Elle a beaucoup d'expérience en vente et en animation. Mentionnons aussi qu'elle écrit et parle le français, l'anglais et l'espagnol et qu'elle a voyagé dans presque tous les continents.

### **6.2 Robert Leclerc:**

Il a été un des premiers à encourager ce projet et le premier à accompagner M. Huot dans ses démarches. Il possède une maîtrise en psychologie et un baccalauréat en pédagogie. Il a oeuvré comme cadre supérieur au ministère de la santé et des services sociaux et dans le réseau de la santé. Il a effectué quelques missions en Afrique et aux Caraïbes et a visité de nombreux pays sur quatre continents. Maintenant à la retraite, il est

bénévole dans des organismes se préoccupant de réinsertion sociale d'ex-prisonniers et d'accueil des réfugiés dans la région de Québec. Il demeure très intéressé à tout ce qui a trait aux causes humanitaires ici et dans les pays en voie de développement.

### **6.3 Yvan Bachaud:**

Dentiste retraité près de Lyon (France), il a également une maîtrise de droit et milite depuis 30 ans pour le référendum d'initiative populaire ou citoyenne. Co-fondateur en 1973 du Rassemblement national d'associations pour le référendum d'initiative populaire (RNARIP), il est maintenant porte parole du Mouvement pour l'initiative populaire (<http://www.ifrance.com/mipfrance>). Il est aussi un des 3 vice-présidents du Mouvement pour l'initiative citoyenne (MIC) créée le 01.09.2002 (<http://www.mic-fr.org>)

### **6.4 Marie-France Beaudoin:**

Mère de trois enfants qui suscitent l'admiration de l'école et du voisinage par leur savoir vivre, leur intelligence et leur qualité d'être, Marie-France a une formation collégiale en sciences pures suivie d'un baccalauréat en counseling et orientation à l'université Laval. Elle fait présentement une maîtrise dans la même branche. Elle est aussi animatrice et formatrice provinciale pour un organisme communautaire qui aide les familles à se prendre en main.

## **7. CLIENTÈLE CIBLE**

Nous visons d'abord le Québec puis le Canada et ainsi de suite jusqu'à la planète entière. Tout organisateur d'élections ou de référendums est susceptible d'être intéressé par le projet. De plus, tout individu désirant voter sans se déplacer ou désirant soumettre une proposition sera sûrement très intéressé.

## **8. ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

Étant donné que le coût d'une étude de faisabilité sérieuse serait élevé par rapport au coût de réalisation du site et qu'une conclusion négative ne pourrait pas servir d'objection à la réalisation de ce projet compte tenu de sa nature, nous proposons plutôt de faire un projet pilote une fois le site fonctionnel.

De toute façon, les mouvements démocratiques qui se multiplient dans le monde et les expériences de vote électronique déjà réalisées laissent entrevoir un grand potentiel à ce projet. Voulant demeurer à l'avant garde et être pionnière dans le domaine, la Suisse a beaucoup étudié la question et des rapports complets sont accessibles sur ce site: <http://www.geneve.ch/chancellerie/e-government/e-voting.html>. Pourquoi ne pas profiter de leur expérience et l'adapter à notre réalité? On peut aussi trouver des informations intéressantes de sources diversifiées sur les sites suivants: <http://www.democratie-electronique.org/> et <http://www.linux-gull.ch/evote/>

Vous trouverez également en ANNEXE A un sondage qui donne un bref aperçu de l'ouverture à ce projet. Malgré le petit nombre de répondants, certains résultats sont très significatifs!

## **9. FINANCEMENT**

Étant donné la nature du projet et compte tenu qu'il s'adresse à l'ensemble de la population, nous proposons que le financement soit entièrement assuré par l'état. De plus, on peut s'attendre à ce que la réalisation de ce projet diminue radicalement le coût des consultations publiques.

## **10. COÛTS DU PROJET**

### **10.1 Conception**

C'est difficile d'évaluer précisément tout le temps qui a été consacré à ce projet. C'est en réalité des centaines d'heures sans compter tout le cheminement personnel, les nombreux moments de réflexion qui ont été une sorte de préalable à l'élaboration et à la mise au point du projet et tous les déplacements pour les diverses rencontres. Tout ce travail a été fait bénévolement.

Par contre, pour la réalisation du site (coût évalué à environ 40 000\$ par une firme), les projets pilotes et la mise au point de tout le processus jusqu'à l'utilisation régulière et officielle, le coût est inévitable mais devrait demeurer raisonnable par rapport aux bienfaits pour l'ensemble de la population.

### **10.2 Ressources humaines**

Quelques lieux de vote permanents pourraient être aménagés dans des endroits publics (au moins les hôtels de ville) pour les personnes désirant se déplacer pour voter.

### **10.3 Équipement nécessaire**

Il faudrait prévoir le matériel nécessaire pour les lieux de vote publics: simples ordinateurs branchés à Internet ou bornes interactives.

## **11. PROMOTION**

Les gens seraient invités à voter dès l'inscription pour l'élection des collaborateurs (voir DESCRIPTION DU PROJET). Ce vote servirait de mise à l'essai et de promotion du même coup.

À cette occasion, une lettre serait envoyée à toutes les personnes concernées afin de présenter le projet. Cette lettre, qui remplacerait l'envoi habituel précédent une élection, contiendrait les informations et le matériel nécessaire à la première élection.

Aussi, on pourrait parler du projet dans les médias pour aider les gens à le comprendre et à se familiariser avec. Ce projet pourrait entre autre faire l'objet d'émissions télévisées.

## **12. DESCRIPTION DU PROJET**

### **12.1 Inscription**

Tous les gens inscrits sur la liste électorale permanente seraient inscrits automatiquement sur le site avec un numéro de membre correspondant. La langue d'utilisation serait associée au numéro de membre afin d'accéder au site dans la langue choisie. Il serait aussi possible de s'inscrire à des listes particulières.

L'inscription à une liste de votants permettrait de voter en tout temps aux consultations concernant cette liste sans devoir se réinscrire. L'âge minimum pour voter pourrait varier selon le cas.

### **12.2 Relevé de votation**

Par la poste et/ou par courriel, un relevé de votation serait émis une fois par mois.

Sur ce relevé, il y aurait tous les votes futurs concernant cette personne en plus des votes ayant eu lieu depuis le dernier relevé. Ainsi, la personne pourrait choisir les consultations où elle tient à voter en plus de s'assurer que personne n'a voté à sa place.

Les items pour lesquels le membre n'aurait pas encore voté seraient en caractères gras. Les informations pourraient être classées selon le modèle présenté à l'ANNEXE C.

### **12.3 Courriel**

Une boîte à courriel serait associée automatiquement à chaque membre mais servirait exclusivement pour le relevé de votation et la mise au point des propositions. Il ne serait donc pas possible d'échanger des messages sans passer par le serveur sécurisé, ce qui devrait éviter le courrier non sollicité et l'envoi de relevés de votation à de mauvaises adresses. Les gens qui le désirent pourraient être informés à une autre adresse de la réception d'un message dans cette boîte à courriel particulière.

### **12.4 Sécurité**

La sécurité est un point crucial du projet. Sans une confiance de la population en sa fiabilité, le projet susciterait peu d'intérêt.

Le numéro de membre et le mot de passe assureraient une bonne sécurité qui serait complétée par la vérification du relevé de votation.

Afin d'éviter les soupçons face à la possibilité que certains intervenants faussent les résultats, on opterait pour un logiciel libre. Ainsi, tout citoyen connaissant suffisamment l'informatique pourrait s'assurer par lui-même de la fiabilité du logiciel et pourrait même proposer des améliorations au besoin.

Avec certaines précautions, la sécurité ne devrait pas poser de problème comme en fait foi l'expérience suivante qui est sans doute la plus avant-gardiste dans ce domaine:

"Du 16 mai au 1er juin dernier, la Chancellerie d'Etat a conduit, en partenariat avec le Département de l'instruction publique (DIP), le premier test en conditions réelles de l'application de vote par Internet développée à Genève. A cette occasion, quelque 1850 élèves ont participé à ce vote en blanc.

Objectifs poursuivis : Ce test devait vérifier la résistance du système à la charge, sa résistance aux attaques et sa capacité à les signaler, ainsi que l'enregistrement et la restitution complets et corrects des votes et la pertinence des diverses procédures.

Constats : Le système a résisté aux attaques, commanditées ou non. Personne n'a pu pénétrer dans les serveurs ni perturber le vote. Des tentatives de détournement du site ont été contrées avec succès. Certains ont tenté de voter deux fois en dupliquant la fenêtre de vote. Ils ont été détectés, ce qui a permis d'éliminer les doubles suffrages." Tiré du site: <http://www.geneve.ch/chancellerie/e-government/chan020704.html>

En plus, les gens pourraient noter la date et l'heure de chaque vote afin de vérifier l'exactitude sur le relevé du mois suivant, ce qui constituerait une sécurité supplémentaire non négligeable.

### **12.5 Listes de votants**

Les listes seraient composées de numéros de membre. Tout numéro devenu invalide serait supprimé automatiquement de toutes les listes où il se retrouve.

Les listes de base correspondraient aux 7 niveaux mentionnés ci-après (11.9 Niveaux de votation). Des listes personnalisées pourraient également être créées (par exemple pour les membres d'un syndicat, d'une organisation, d'un groupe ou les employés d'une entreprise) afin de permettre des consultations particulières. C'est l'auteur de la consultation qui inscrirait lui-même les personnes concernées sur une liste particulière.

## 12.6 Les collaborateurs

L'idée est de choisir les personnes que l'on considère les plus aptes à travailler à l'organisation sociale par leur collaboration à la mise au point des propositions. Ces personnes seraient en quelque sorte un filtre pour éliminer les propositions non sérieuses et éviter les votes inutiles. Par leurs questions ou points de vue, ils aideraient par ailleurs l'auteur à améliorer sa proposition ou à conclure qu'il n'est pas approprié d'y donner suite, chacun décidant de s'investir plus ou moins selon sa volonté et ses compétences.

L'élection des collaborateurs consisterait à se prononcer sur les personnes qu'on connaît le mieux (membres de la famille, collègues de travail, amitiés, personnes connues à travers les études ou les loisirs ou autres activités, personnalités publiques, ...). Pour aider à se prononcer sur les personnes retenues, on pourrait se poser les questions suivantes: "Est-ce que je considère que cette personne a généralement un bon jugement? Est-ce qu'elle prend suffisamment le temps de s'informer et cherche à bien comprendre avant de tirer une conclusion?". Il serait possible de repérer ces personnes par l'outil de recherche. Ça pourrait donner un tableau semblable à ceci en recherchant André Huot:

Nom	Prénom	Âge	Sexe	Ville	Autres informations facultatives (mère, père, ...)
Huot	André	31	M	Château-Richer	
Huot	André	68	M	Québec	
...					

En cliquant sur la personne recherchée ou lorsqu'un seul nom serait trouvé, on aurait ceci:

Êtes-vous favorable à ce que cette personne occupe la fonction de "collaborateur"?

Très favorable	Plutôt favorable	Neutre / Indécis	Plutôt défavorable	Très défavorable
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les personnes élues auraient la possibilité d'accepter ou refuser cette fonction.

Toute nouvelle proposition serait immédiatement envoyée aux collaborateurs de la ville qui, avec l'auteur, auraient accès au forum de discussion créé afin de retravailler la proposition au besoin. En passant à un niveau supérieur, un nouveau forum s'ajouterait à ce niveau et seul l'auteur et les collaborateurs de ce niveau y auraient accès. En même temps, un forum pourrait être créé par rapport à cette proposition à toutes les autres sections du niveau inférieur. En d'autres mots, au moment où je crée la proposition, le premier forum est créé au niveau de la ville. Si cette proposition passe au niveau de la région, un forum est créé au niveau de la région ainsi qu'à toutes les autres villes de la région si je choisis cette option. En plus, chacun pourrait faire valoir son point de vue par un commentaire lors du vote, les commentaires seraient envoyés au niveau de la ville correspondante et les collaborateurs pourraient envoyer aux niveaux supérieurs les commentaires intéressants. Ceci pourrait constituer la première étape de la procédure référendaire décrite ci-dessous.

## 12.7 Vote des propositions

Plutôt que de voter systématiquement à toute nouvelle proposition, une procédure de référendum d'initiative citoyenne (RIC) en cinq étapes faciliterait le processus et éviterait de multiplier inutilement les référendums.

Les cinq étapes de la procédure de RIC pourraient se résumer ainsi:

1. Mise au point de la consultation, que ce soit une proposition ou une contestation d'une décision des élus. Seul ou avec l'aide de ses amis ou des collaborateurs, l'initiateur d'un RIC remplirait le formulaire (ANNEXE E) à cette fin sur le site. Ce formulaire serait envoyé directement aux élus ou dirigeants du niveau concerné et un accusé réception automatique servirait de preuve et marquerait le début du délai de 30 jours de la deuxième étape. Un échange pourrait alors s'ensuivre pour négocier une entente.

2. Suite à l'envoi du formulaire, les élus ou dirigeants auraient 30 jours pour donner satisfaction au citoyen et, dans ce cas, la procédure se terminerait par une entente entre eux et le citoyen. Après le délai de 30 jours, l'absence d'entente ou le non respect de l'entente autoriserait l'initiateur du RIC à passer à l'étape suivante. Pour ce faire, il n'aurait qu'à retourner sur le site et suivre la procédure.

3. Il faudrait faire la preuve, hors de tout doute raisonnable, d'un appui populaire suffisant, en faisant voter un échantillon représentatif de la population et en obtenant plus de 50% en faveur d'un choix avec plus de voix que les élus (si les dirigeants sont des élus) à moins d'une spécification autre incluse dans la proposition elle-même; et ceci, même en considérant la marge d'erreur. La marche à suivre serait rigoureusement définie afin d'assurer un résultat pratiquement incontestable.

Le citoyen et les élus ou dirigeants aurait au moins 30 jours pour mettre au point le bulletin de vote. Chacun préparerait sa moitié de bulletin: une demi page avec l'explication sommaire de leur position respective et la question de vote puis une autre demi page avec des explications plus détaillées et des références au besoin. Au-delà du délai de 30 jour, 24 heures sans nouvelle modification du bulletin signifierait l'acceptation du bulletin par les deux parties. Le bulletin serait alors traduit dans les langues appropriées et le vote débiterait avec un échantillon de 100 personnes prises au hasard parmi les personnes concernées. Lorsque le résultat serait concluant, ce qui serait rarement le cas avec ce premier échantillon, l'initiateur du RIC pourrait passer à la quatrième étape (ou le processus prendrait fin si la conclusion était négative) sinon il aurait le choix entre augmenter l'échantillon jusqu'à l'obtention d'un résultat concluant ou mettre fin au processus.

4. Ce serait la reprise de la deuxième étape mais cette fois ce serait les résultats du vote de l'échantillon qui seraient communiqués aux élus ou dirigeants.

5. Il y aurait référendum décisionnel sur le sujet. Toutes les personnes concernées n'ayant pas été appelées à voter pour l'échantillon seraient alors convoquées. L'application du résultat du référendum serait immédiate et sans appel pour au moins 5 ans. Pour le référendum, on utiliserait obligatoirement le même bulletin de vote que lors de l'échantillon.

Que ce soit pour la troisième ou la cinquième étape, le bulletin de vote contiendrait le point des deux parties afin de permettre un choix éclairé. De plus, il serait possible d'ajouter un commentaire, ce qui permettrait de préciser ou expliquer son vote et rendrait du même coup la possibilité de mieux analyser les résultats du vote. Des conditions particulières pourraient être exigées pour le vote (âge minimum, niveau d'étude, compétences, ...)

## 12.8 Vote des élections

Plusieurs modes de scrutin pourraient être disponibles, pourvu qu'on les considère acceptables. Toutefois, nous privilégions celui-ci car il est celui qui traduit le mieux la volonté des électeurs selon nous:

Pour chaque poste d'une élection, le vote pourrait se faire à l'aide d'un tableau comme dans l'exemple ci-dessous. La personne ayant le plus haut pointage obtiendrait le poste.



Êtes-vous favorable à ce que cette personne soit élue "nom du poste"?

Liste des candidats	Très favorable	Plutôt favorable	Neutre / Indécis	Plutôt défavorable	Très défavorable
Candidat 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...					
<b>Valeur du vote:</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>

## 12.9 Niveaux de votation

Pour permettre la participation à l'échelle planétaire sans engorger le système, il y aurait 7 niveaux: ville (ou municipalité), région, province, pays, continent, planète, et un niveau personnalisé pour tout regroupement privé ou public ne correspondant pas aux niveaux précédents. Toutes les propositions feraient leur entrée au niveau de la ville ou au niveau personnalisé. Pour toute proposition ayant pour objectif d'atteindre un niveau supérieur, l'auteur indiquerait le niveau désiré. Le consentement des collaborateurs d'un niveau la ferait passer automatiquement au niveau supérieur jusqu'au niveau désiré. Lorsque 2 niveaux seraient identiques, seul le plus élevé serait retenu (par exemple: ville correspondant à une région).

## 12.10 Synthèses

Pour éviter la multiplication de propositions semblables, un des collaborateurs pourraient proposer que deux ou plusieurs propositions soient remplacées par une seule qui les regroupe. Il n'aurait qu'à sélectionner dans les consultations auxquelles il aurait accès celles dont il veut faire la synthèse. Pour les items correspondants, le contenu s'ajouterait bout à bout en alternant les couleurs. Les items particuliers s'ajouteraient à la fin. Ça ferait une nouvelle proposition contenant tous les éléments de chacune des propositions initiales.

Cette proposition serait alors soumise automatiquement à tous les auteurs respectifs qui accepteraient ou non qu'elle devienne la nouvelle proposition à retravailler. En refusant, ils retrouveraient leur proposition initiale. En acceptant, les auteurs des propositions respectives auraient accès aux forums de discussion et chacun deviendrait auteur de la proposition synthèse et devrait donner son accord pour que la proposition soit soumise au vote. Ils pourraient avoir 30 jours pour se prononcer.

Un auteur pourrait aussi renoncer à sa proposition (le renoncement serait automatique en cas de décès). S'il était le seul auteur, un collaborateur de ce niveau pourrait prendre la relève dans les 30 jours suivants sans quoi le processus prendrait fin.

## 12.11 Traduction

Pour chaque liste de votation ainsi que pour les collaborateurs de chaque niveau, il y aurait une liste des langues choisies lors de l'inscription avec une liste de traducteurs pour chacune d'elles. Une demande de traduction serait donc envoyée automatiquement aux traducteurs pour chacune de ces langues. Ainsi, toute personne aurait accès dans la langue de son choix aux consultations la concernant. Ceci serait particulièrement nécessaire pour les propositions de niveau international.

## 12.12 Règles de base

En cas de contradiction entre deux proposition, celle ayant obtenu le plus de votes favorables serait prioritaire.

Après la fin du vote, la consultation serait accessible par l'outil de recherche mais en mode lecture seulement.

Les propositions ou élections ne pourraient pas aller à l'encontre des lois établies à moins d'y inclure les modifications de lois nécessaires.

Ces règles pourraient être modifiées par une proposition suivant le processus normal et à laquelle toute personne inscrite aurait droit de vote.

### **13. APPLICATIONS POSSIBLES**

Pour les partis politiques, ce serait l'outil idéal pour permettre aux membres de participer à la mise au point de leur programme ainsi que pour l'élection de leur chef. Il serait possible de présenter en détail chaque candidat à la chefferie et même leur poser des questions auxquelles ils pourraient répondre.

Pour les syndicats et autres groupements, il serait possible de consulter en tout temps leurs membres sur les décisions à prendre et même permettre aux membres de faire des propositions.

Pour les citoyens, ce serait la possibilité de participer activement à l'organisation sociale sans nécessairement devenir échevin, maire, député, ministre ou premier ministre. En fait, ce n'est pas tous les gens qui sont à l'aise d'occuper de telles fonctions même s'ils en auraient les compétences nécessaires.

### **14. CHANGEMENTS DE LOIS**

Suite aux rencontres avec le gouvernement ainsi qu'avec le Directeur Général des Élections du Québec, il s'est avéré que certaines parties du projet ne peuvent se réaliser sans que l'Assemblée Nationale ne modifie en partie les lois suivantes: Loi électorale, Loi sur la consultation populaire, Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et Loi sur les élections scolaires. Voir la lettre du DGE en ANNEXE F. Cette lettre fait suite à une version antérieure du projet alors certains points peuvent ne plus s'appliquer.

Toutefois, avant de changer la loi, il serait bien de mener des expériences pilotes pour voir ce que ça donne et conclure si ça vaut vraiment la peine de changer la loi par la suite. L'Assemblée Nationale pourrait donc permettre ces essais sans modifier les lois pour le moment.

### **15. PROJET PILOTE**

Le projet pilote pourrait se faire dans au moins une municipalité et/ou le système scolaire du Québec, l'idéal étant les deux. Il pourrait aussi y avoir, dans le cadre de la prochaine élection générale, une expérience qui se limiterait au volet "élection" du projet. On pourrait également mettre au point dès maintenant les sections du projet permettant son utilisation au niveau des partis politiques pour la communication avec leurs membres ainsi que pour tout autre regroupement.

L'intérêt du système scolaire est de voir la réaction de la génération élevée avec Internet tout en mettant le site à l'épreuve. De plus, on pourrait facilement y reprendre les 7 niveaux: planète = ministère de l'éducation, continent = commission scolaire, pays = niveau (primaire, secondaire, collégial, universitaire, spécialisé), province = cycle, région = année du cycle, ville = matière (mathématiques, français, ...), personnalisé = classe.

Ça pourrait même devenir un projet éducatif en spécifiant clairement que toute proposition faite à travers cette expérience ne pourrait se réaliser sans l'accord des autorités concernées. Ainsi, on éviterait les dérapages tout en permettant aux dirigeants de donner suite aux propositions intéressantes. À mon avis, c'est tout le système scolaire et même la société qui pourrait y gagner.

Dans la municipalité ainsi que pour l'élection, le but serait de vérifier l'accueil des gens face à ce mode de fonctionnement. L'élection vérifierait seulement un aspect du projet et se ferait sur une courte période alors que dans la municipalité, l'expérience pourrait durer un an ou plus et permettrait de vérifier les autres aspects du projet (propositions et problèmes).

Sauf pour l'élection qu'il serait sans doute préférable de limiter à une ou quelques circonscriptions, les essais pourraient être proposés à tous et se faire sur une base volontaire. Autrement dit, chaque ville et chaque enseignant choisirait de faire ou non le test. Ces expériences permettraient de tirer des conclusions basées sur des faits dans des conditions diversifiées et d'améliorer le projet au besoin.

## **16. MISE EN FONCTION DU PROJET**

La mise en fonction pourrait se faire graduellement en commençant par les projets pilotes et les organisations qui ne sont pas soumises à des lois empêchant ce mode de fonctionnement, on peut penser entre autre à des regroupements privés dont les membres peuvent apporter leurs idées ou être consultés par les moyens de leur choix.

Ensuite, dans la mesure où une acceptation de ce mode de fonctionnement se généraliserait et que les lois seraient modifiées en conséquence, son utilisation pourrait être approuvée officiellement par les villes ou toute autre administration publique qui se sentirait prête à faire ce pas. L'acceptation se ferait sur une base volontaire, comme le branchement à Internet, à tous les niveaux. Le niveau planétaire serait atteint dès que des pays situés sur plus d'un continent auraient adopté le projet.

## **17. AVANTAGES ANTICIPÉS**

- Accroissement de l'intérêt des citoyens pour la politique
- Un meilleur contrôle des décisions des élus
- Une véritable démocratie
- Protection contre les risques de corruption
- Diminution du coût des consultations
- Moins de risques d'erreurs
- Prise de décisions éclairées

Accroissement de l'intérêt des citoyens pour la politique : Dans la mesure où les citoyens se sentiront impliqués et qu'ils pourront participer, il va de soi qu'ils auront un plus grand intérêt pour la politique. Ils se sentiront concernés davantage puisque leur volonté aura de la valeur et du poids.

Un meilleur contrôle des décisions des élus: Puisque chaque décision prise par les élus risquerait de faire l'objet d'un référendum (RIC), cela inciterait les élus à porter une plus grande attention à la pertinence et aux raisons de leurs décisions.

Une véritable démocratie: Le peuple pourra enfin choisir ce qu'il veut vraiment, pas seulement lors des élections mais en tout temps. On pourrait craindre une exagération de la part du peuple mais à moins de situations extrêmes, peu de gens sont prêts à s'engager dans un processus de contestation des décisions des élus ou d'élaboration d'une proposition. De plus, la plupart des contestations ou propositions devraient se régler avant d'atteindre la dernière étape (le référendum décisionnel). On pourrait aussi craindre que le peuple prenne de mauvaises décisions. Mais les élus ont autant de chances de prendre de mauvaises décisions, les nouveaux élus qui renversent des décisions antérieures le confirment. Alors qu'est-ce qui est le plus acceptable? L'erreur d'une

minorité d'élus que le peuple doit subir ou l'erreur d'une majorité qui la subit elle-même et peut corriger son erreur dans les plus brefs délais?

Protection contre les risques de corruption: Les groupes de pressions n'auront plus d'intérêt à tenter d'influencer le pouvoir de quelque manière que ce soit. Soit que le peuple les appuie et ils n'auront qu'à lancer un RIC pour obtenir ce qu'ils veulent, soit que le peuple est contre eux et toute influence du pouvoir pourrait être renversée par un simple citoyen qui lancerait un RIC sur le sujet.

Diminution du coût des consultations: Tout le travail que l'informatique permet de faire automatiquement engendrera nécessairement une diminution des coûts.

Moins de risques d'erreurs: En s'assurant du bon fonctionnement du logiciel de gestion des votes, le risque d'erreur deviendra inexistant pour les bulletins comptabilisés automatiquement alors qu'un comptage manuel est généralement incertain puisqu'un recomptage donne souvent un résultat légèrement différent.

Prise de décisions éclairées: L'accès au point de vue de l'auteur et à celui des élus au moment de prendre une décision aiderait à ce que cette décision soit plus éclairée en accordant autant d'importance aux deux côtés de la médaille. L'influence d'une information faussée ou l'importance démesurée accordée à un point de vue au détriment de l'autre auraient certainement moins d'emprise.

## **18. PLACE DES ÉLUS ACTUELS DANS CE PROJET**

Les élus actuels continueraient d'exercer leurs fonctions. Les gouvernements continueraient de gouverner comme avant. La seule différence, c'est que des idées ou propositions pourraient venir de n'importe qui dans la société, y compris des élus actuels, et suivre le cheminement jusqu'à leur réalisation si elle s'avère souhaitable. Les élus pourraient eux aussi amener leur point de vue au cours du processus. Leur connaissance du domaine politique et leur vue d'ensemble seraient même un atout important pour aider à déterminer la faisabilité et la validité d'une proposition.

## **19. ÉTAPES À VENIR**

- Étude sérieuse du projet par le gouvernement du Québec via la Commission des Institutions ou toute autre instance mandatée à cette fin.
- Détermination des formes possibles à donner au projet et choix de la meilleure forme.
- Mise au point du site (temps estimé: 40 jours ouvrables) afin d'effectuer des projets pilotes.
- Conclusions des essais et ajustements nécessaires dont les lois à modifier.
- Mise en fonction officielle du projet.

## **20. COORDONNÉES**

<b>André Huot</b>	<b>Anne Godbout</b>	<b>Marie-France Beaudoin</b>
	<b>Robert Leclerc</b>	<b>Yvan Bachaud</b>

*André Huot*

**ANNEXE A****Sondage**

Total de répondants: 45

**1. Lors d'une consultation publique, seriez-vous favorable aux principes ou modes de fonctionnement suivants:**

	Oui	Non	Indécis	Comprends pas la question	Total
a) Avoir la possibilité de voter sur toute décision vous concernant?	89%	7%	4%	0%	45
b) Pouvoir choisir un représentant qui pourrait voter pour vous lorsque vous ne votez pas?	44%	51%	4%	0%	45
c) Pouvoir voter chez vous si vous êtes branchés à Internet?	70%	30%	0%	0%	44
d) Avoir les mêmes choix de réponse que pour les questions de ce tableau?	51%	26%	16%	7%	43
e) Site Internet pour créer et discuter des consultations puis accéder aux résultats des votes?	86%	12%	2%	0%	43
f) Taux de participation sans importance si les personnes concernées sont informées du vote avant sa tenue?	29%	42%	11%	18%	45
g) Pouvoir changer son vote en tout temps pendant la votation, seul le dernier vote étant retenu?	23%	59%	14%	5%	44
h) Une personne égale un vote?	98%	2%	0%	0%	45
i) Le vote d'un représentant égale le nombre de personnes qu'il représente?	51%	40%	7%	2%	45
j) Pouvoir accéder aux consultations dans sa langue maternelle?	84%	16%	0%	0%	45
k) Que toute personne ayant droit de vote puisse aussi soumettre au vote une proposition?	82%	13%	4%	0%	45
l) Que toute décision finale revienne aux personnes concernées?	62%	13%	11%	13%	45
m) Que les propositions puissent contenir des explications?	98%	0%	2%	0%	45
n) Que chaque personne apte à voter ait sa carte d'électeur?	87%	7%	7%	0%	45
o) Que les propositions complexes puissent contenir plusieurs questions?	87%	7%	7%	0%	45
p) Que le vote puisse se faire en continu? (Par ex.: un élu entre au pouvoir si le vote reste en sa faveur pendant 30 jours de suite et perd ce pouvoir si l'inverse se produit.)	32%	45%	16%	7%	44

Total: 44

	Grand	Moyen	Faible	Aucun
2. Quel est votre intérêt pour la politique?	45%	45%	9%	0%

Total: 42

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais	Pas droit de vote
3. Lors d'une élection ou d'un référendum, votez-vous:	64%	12%	12%	5%	7%

Total: 43

	Homme	Femme
4. Vous êtes:	63%	37%

Total: 43

	Moins de 20 ans	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 à 69	70 ans et plus
5. Votre âge:	9%	26%	9%	21%	26%	9%	0%

Total: 43

	Aucun	Primaire	Secondaire	Collégial	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
6. Votre niveau de scolarité complété:	0%	0%	14%	28%	35%	16%	7%

Total: 32

	Faible	Moyen	Élevé
7. Votre revenu annuel:	38%	53%	9%

8. Votre lieu d'origine? (Ville, province et/ou pays) : Total: 26 Québec, 7 France, 6 Autres, 6 Inconnu.

9. Commentaires et suggestions: (17 au total, disponibles sur demande)

Dans ce sondage, en plus de donner un aperçu de l'opinion publique, on peut voir l'importance des choix "indécis" et "comprends pas la question" qui nous renseigne sur la clarté de la question et nous assure que les "oui" et les "non" ne sont pas forcés.

## ANNEXE B

### Exemple de fonctionnement pour une proposition

Il y a 5 ans, désirant vivre dans un endroit enchanteur, je me suis installé au Domaine Champêtre à Château-Richer. Avec le temps, d'autres sont venu habiter ce milieu alors les voisins se sont rapprochés. Comme chaque propriétaire a son puits et son champ d'épuration et que les terrains sont relativement petits, des problèmes d'eau potable sont apparus récemment. Ce printemps, c'était mon tour d'apprendre que mon eau était contaminée. J'en conclus qu'il serait souhaitable d'installer au plus vite un service d'aqueduc et d'égouts alors je profite de ma fin de semaine pour préparer une proposition qui prend la forme suivante (Voir ANNEXE E):

**Sujet/titre:** Aqueduc et égouts au Domaine Champêtre

**Proposition:** Étant donné que de plus en plus de propriétaires du Domaine Champêtre voient leur eau se détériorer depuis quelques temps suite à la multiplication des résidents, je propose que la ville de Château-Richer fasse les travaux nécessaires dès cet été pour installer aqueduc et égouts.

**Niveau:** Ville

Voilà pour la proposition. Je clique sur le bouton "Soumettre" et la voici en marche. Dans les jours qui suivent, les commentaires se multiplient sur le forum:

- Intéressant comme proposition mais qui va payer? La ville ou les habitants du domaine?
- Les habitants du domaine n'ont jamais payé pour l'aqueduc et les égouts du reste de la ville, pourquoi le reste de la ville devrait-il payer pour nous alors qu'il n'en profitera même pas? Je trouve ça injuste même si c'est à notre avantage!
- Le coût des travaux sera exorbitant compte tenu que certaines maisons sont très éloignées des autres, parfois seules dans leur rue et à des centaines de mètres d'une rue principale, en pleine forêt en plus! Sans une aide de la ville, certains d'entre nous feront certainement faillite!
- Et pourquoi ne pas brancher seulement les 3 rues principale où se concentrent les résidents? Les autres n'auront pas de problèmes d'eau potable à court terme et ils pourraient se brancher plus tard lorsqu'ils seront suffisamment nombreux sur leur rue.

Suite à la lecture de ces commentaires, je réajuste ma proposition.

**Proposition:** Étant donné que de plus en plus de propriétaires du Domaine Champêtre voient leur eau se détériorer depuis quelques temps suite à la multiplication des résidents, je propose que les travaux nécessaires se fassent dès cet été pour installer aqueduc et égouts. Pour le moment, les travaux se feraient uniquement sur la rue des hirondelles, la rue des pommiers et une partie de la rue du coteau (de l'adresse civique #27 jusqu'au #64). L'infrastructure serait toutefois prévue pour permettre le branchement des autres résidents du domaine dans le futur. Le coût des travaux serait réparti sur les résidents de ces secteurs.

Un nouveau commentaire arrive sur le forum:

- De quelle façon seront répartis les coûts? Ça coûtera combien à chacun?

Un débat assez énergique s'ensuit, ce qui me mène à proposer la mise à jour suivante qui sera la proposition finale:

#### **Proposition:**

Étant donné que de plus en plus de propriétaires du Domaine Champêtre voient leur eau se détériorer depuis quelques temps suite à la multiplication des résidents, il est proposé que l'aqueduc et les égouts soient installés pour les résidents de la rue des hirondelles, de la rue des pommiers et une partie de la rue du coteau (de l'adresse civique #27 jusqu'au #64).

L'infrastructure serait prévue pour permettre le branchement des autres résidents du domaine dans le futur. Le coût des travaux serait réparti également sur les propriétaires de ces secteurs soit 5000\$ par propriétaire. Si la proposition est acceptée, les travaux s'effectueront du début août à la fin de septembre.

Pour que le projet se réalise, les opposants devront constituer moins de 10% des personnes concernées.

D'un simple click, j'envoie ma proposition à la ville. Quelques jours plus tard, je reçois la réponse de la ville m'annonçant que ma proposition est acceptée. Elle offre même sa collaboration pour superviser les travaux et demander les soumissions. Il ne me reste alors qu'à donner suite au projet comme prévu.

**ANNEXE C****Exemple de relevé de votation**

André Huot (1234 5678 9012)

====&gt; octobre 2002

## Élections

<b>Titre</b>	<b>Moment du vote:</b>
• Député provincial	13 octobre 2002 à 12 h 30
• Conseil des étudiants de l'Université Laval	
• Personnalité québécoise de l'année	17 octobre 2002 à 07 h 28

## Propositions

<b>Titre</b>	<b>Moment du vote:</b>
• Pont entre Beaupré et l'Île d'Orléans	03 octobre 2002 à 14 h 10
• Réforme de l'éducation	03 octobre 2002 à 14 h 13

====&gt; Pour novembre 2002

## Élections

<b>Titre</b>	<b>Niveau</b>
• Maire et conseillers de Château-Richer	Ville
• Recteur de l'Université Laval	Personnalisé
• Premier ministre du Canada	Pays

## Propositions

<b>Titre</b>	<b>Niveau</b>
• Choix d'un modèle économique	Planète
• Éliminer l'utilisation de pesticides sur les pelouses	Région
• Droit de vote à 16 ans	Province

## Problèmes

<b>Titre</b>
• Section de l'autoroute 20 dangereuse
• Manque de stationnement au village
• Transport en commun
• Qualité de l'eau

- Votre cote de collaborateur: 0,456

**Note 1:** Possibilité d'ajouter les résultats des votes.**Note 2:** Les problèmes sont ceux qui n'ont pas encore trouvé preneur.

## ANNEXE D

### Plan du site et explications

**D:** Champ avec numéro par défaut (0000 0000 0000) qu'on peut remplacer par notre numéro de membre, ce qui donne accès au site dans la langue choisie lors de l'inscription. À côté, bouton pour entrer (↵)

**L:** Numéro par défaut ou invalide, affiche les langues disponibles écrites dans leur langue respective

**P:** Mot de passe

**L et P:** Si l'information entrée est invalide, offre le choix de l'entrer à nouveau ou d'accéder au site en mode lecture seulement

**M:** Menu principal, toujours à l'écran

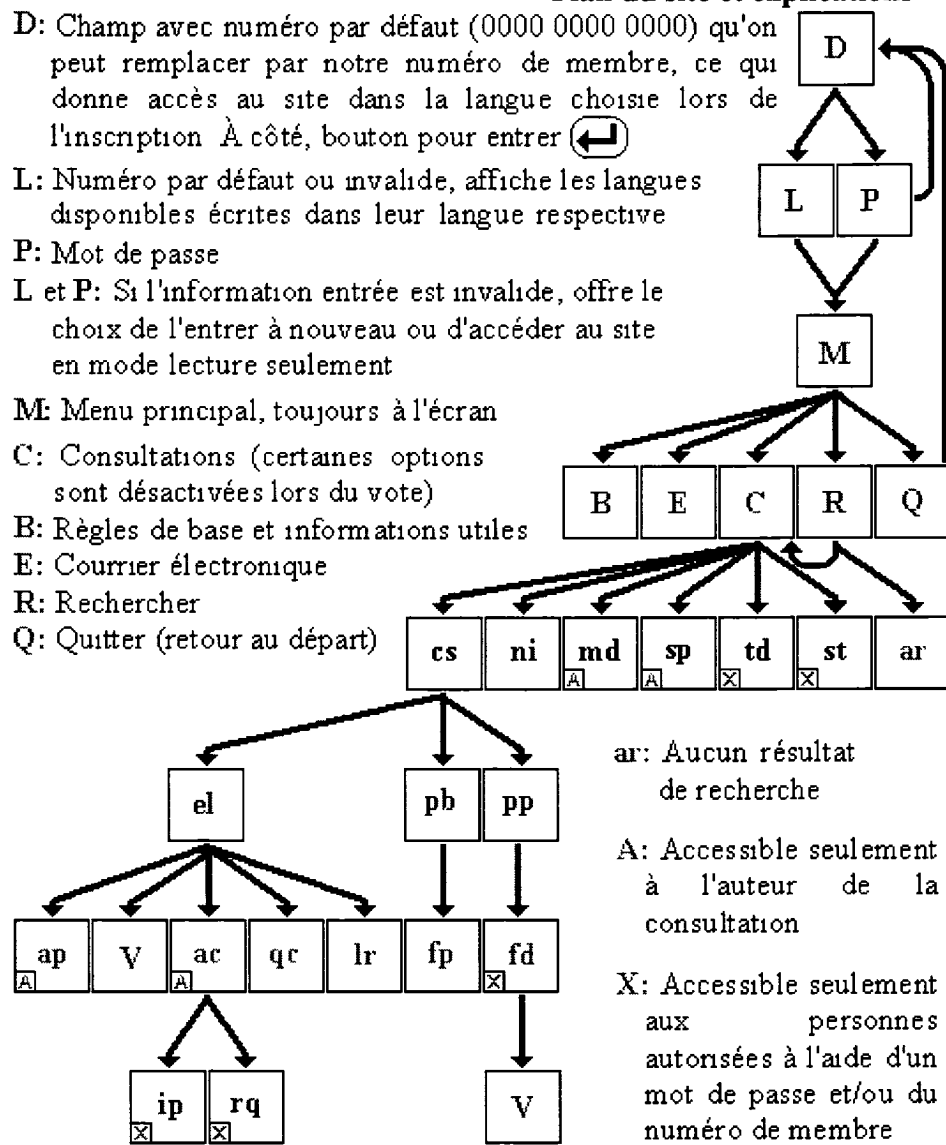
**C:** Consultations (certaines options sont désactivées lors du vote)

**B:** Règles de base et informations utiles

**E:** Courrier électronique

**R:** Rechercher

**Q:** Quitter (retour au départ)



ar: Aucun résultat de recherche

A: Accessible seulement à l'auteur de la consultation

X: Accessible seulement aux personnes autorisées à l'aide d'un mot de passe et/ou du numéro de membre

**Note:** Pour le site, une présentation simple où l'on s'en tient à l'essentiel est privilégiée.

**V:** Voter (lorsque le membre aurait droit de vote). Le vote pourrait se faire soit par Internet, par téléphone, par correspondance ou à l'urne. Pour le vote par Internet, dans le dossier identifié par le numéro de la consultation, les résultats du vote seraient compilés en associant le code de la question et celui du vote, les commentaires s'ajouteraient à la suite s'il y a lieu. Le message "Le vote a été enregistré" s'afficherait puis on pourrait choisir un élément du menu principal qui apparaîtrait alors au centre de l'écran. Le vote par téléphone serait traité de la même façon. Le vote à l'urne ou par correspondance serait traité de façon conventionnelle.

**cs:** Consulter, liste des consultations concernant le numéro de membre ou correspondant à une recherche. La liste pourrait être présentée en 3 colonnes: élections, problèmes, propositions.

**él:** Élection, éléments de ni, nombre de personnes ayant voté et date de fin du vote.

**ap:** Ajouter un poste.

**ac:** Ajouter un candidat, selon les critères, le candidat pourrait s'inscrire lui-même ou se présenter au responsable de l'élection pour obtenir un mot de passe. Le nom et autres informations nécessaires s'inscriraient automatiquement à partir du numéro de membre pour le poste choisi.

**ip:** Informations personnelles (identification, compétences, engagements, ...).

**rq:** Réponses aux questions ou commentaires.

**qc:** Questionner ou commenter, enverrait un message au candidat concerné ou à l'auteur selon le cas.

**lr:** Lire les réponses.

**pb:** Problème, éléments de ni.

**fp:** Faire une proposition à partir de ce problème, enverrait à soi-même un message contenant le titre et l'énoncé ainsi que la date courante et nous rendrait responsable (auteur) de cette nouvelle proposition.

**pp:** Proposition, éléments de ni.

**fd:** Forum de discussion

**ni:** Nouvel item, fenêtre avec numéro de consultation et date courante automatique.

**md:** Modifier, accessible uniquement avant le vote.

**sp:** Supprimer, supprimerait l'item dont le titre est sélectionné. L'item demeurerait accessible en lecture seule dans les archives.

**td et st:** Traduction et Synthèse, voir les sections correspondantes (11.11 et 11.10).



**ANNEXE E****Formulaires pour élections, problèmes, propositions**

Pour faciliter la création de nouvelles consultations, il y aurait un formulaire à remplir qui pourrait ressembler à ceci. Les champs marqués d'un astérisque (\*) seraient obligatoires.

**Élection**

<b>Titre du champ</b>	<b>Précisions sur le contenu du champ</b>
- Titre de l'élection*	Maire de ..., député de ..., président de ..., responsable de ... représentant de ..., ...
- Responsable de l'élection*	Auteur de l'élection et toute autre personne à contacter pour toute information concernant cette élection ou pour tout problème rencontré. Nom, prénom et autres informations nécessaires.
- Poste*	Nom de chaque poste avec description, critères et marche à suivre pour être candidat. Ces informations pourraient être ajoutées au relevé de votation.
- Âge minimum	Âge minimum pour avoir droit de vote à cette élection.
- Début du vote*	Date de début du vote.
- Fin du vote*	Au moins 15 jours après l'émission du relevé de votation.
- Liste électorale*	Choix d'une liste de votants.
- Informations supplémentaires	Toute autre information utile (conditions particulières, site Internet, courriel, forum de discussion, chat, entrée en vigueur qui ne coïncide pas avec la fin du vote, ...).

**Problème**

<b>Titre du champ</b>	<b>Précisions sur le contenu du champ</b>
- Sujet / titre*	Maximum 250 caractères.
- Description*	Description du problème (en quoi il consiste, qui en est affecté, quelle est la cause possible, ...).
- Informations supplémentaires	Toute autre information utile (conditions particulières, site Internet, courriel, forum de discussion, chat, entrée en vigueur qui ne coïncide pas avec la fin du vote, ...).

**Proposition**

<b>Titre du champ</b>	<b>Précisions sur le contenu du champ</b>
- Sujet / titre*	Maximum 250 caractères.
- Proposition*	Objectif, enjeux, étapes de réalisation et échéances, description des tâches, façon de la réaliser, financement, garanties, ... Il s'agirait de formuler tous les éléments importants de la proposition afin que les gens sachent à quoi s'en tenir. On pourrait s'aider des questions suivantes: Quand, comment, pourquoi? À quoi je veux en venir? Quel est le but de ma proposition? Quel problème cette proposition tente-t-elle de solutionner? Quelles sont les répercussions prévisibles? Qui fera quoi? Quels sont les coûts et qui paiera? Y a-t-il des garanties, des engagements? Y a-t-il d'autres informations à ajouter (site Internet, courriel, conditions particulières à respecter, options offertes, ...)?
- Niveau*	Menu déroulant pour le niveau: ville, région, province, pays, continent, planète, personnalisé (par exemple, tous les habitants riverains d'un cours d'eau traversant plusieurs municipalités). L'auteur devrait faire partie des personnes concernées.
- Informations supplémentaires	Toute autre information utile (conditions particulières, site Internet, courriel, forum de discussion, chat, entrée en vigueur qui ne coïncide pas avec la fin du vote, ...).

**ANNEXE F**

ΛΕ ΔΙΡΕΧΤΕΥΡ ΓΩΝΩΡΑΑ  
ΔΕΣ ΩΛΕΧΤΙΟΝΣ ΔΥ ΘΥΩΒΕΧ

Québec, le 22 juillet 2002

Monsieur André Huot,  
[andre11@globetrotter.net](mailto:andre11@globetrotter.net)

Tel que convenu dans mon message précédent, je fais suite au courriel que vous avez fait parvenir à madame Charlotte Perreault en juin dernier. Dans ce courriel, vous demandez de «dire en détail quelles lois vont à l'encontre de votre projet et en quoi vont-elles à l'encontre»?

Dans l'état actuel de la législation au Québec, le processus électoral ou référendaire est encadré, selon le palier visé, par différentes lois dont la *Loi électorale*, la *Loi sur la consultation populaire*, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires*. Dans le domaine de la santé, il existe également des règles qui prévoient la façon dont les représentants des usagers au sein d'un établissement du réseau de la santé seront choisis. C'est donc dire que toute élection des représentants des citoyens à l'échelle de la province, d'une municipalité ou d'une commission scolaire, est rigoureusement régie par des règles qui ne peuvent être modifiées que par des amendements législatifs. Ainsi la durée de la période électorale, l'utilisation de la liste électorale, sa révision, le personnel électoral affecté au vote, le choix des endroits de votation, le déroulement du vote, le bulletin, le dépouillement et la transmission des résultats officiels, sans parler du contrôle des dépenses électorales et des contributions politiques, sont spécifiquement définis dans la loi.

Le rôle du Directeur général des élections est d'appliquer les dispositions légales telles qu'elles existent. Il ne peut de son propre chef les modifier. Seuls les élus peuvent amender la loi.

Il est également important de savoir qu'en dehors des moyens mis en place pour assurer la représentation des citoyens, il existe des modalités permettant à ces derniers d'exprimer directement leur choix. Il s'agit notamment de la *Loi sur la consultation populaire* qui définit les modalités de tenue d'un référendum et, au palier municipal, de la possibilité pour les citoyens de signer un registre, s'ils souhaitent s'opposer à un projet de règlement adopté par leur conseil municipal.

Toutefois, le pouvoir d'initiative populaire, qui permettrait aux citoyens de déposer des pétitions afin d'obliger, à certaines conditions, l'Assemblée et le gouvernement à prendre une décision dans un dossier ou à consulter la population par référendum sur une question précise, n'existe pas au Québec. Dans son rapport intitulé «Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes», le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques en fait une proposition qu'il soumet à la population qui pourra se prononcer sur cette question à l'automne lors d'une tournée à travers le Québec. Ce forum pourrait représenter une occasion de sensibiliser le législateur à votre projet.

Enfin, le Directeur général des élections effectue actuellement une analyse des écrits sur le vote électronique et le vote par Internet et des expériences les plus récentes de l'utilisation des nouvelles technologies appliquées au vote. En ce qui a trait à l'utilisation de l'Internet à des fins électorales, les experts constatent que certaines failles au plan de la sécurité et de l'intégrité du processus devront être corrigées afin que son usage puisse se répandre plus largement.

J'espère que ces informations vous permettront d'obtenir un meilleur éclairage sur l'encadrement législatif qui préside à l'exercice des droits démocratiques au Québec. Tenant compte de ce qui précède et malgré le but fort louable qui vous anime, vous comprendrez que la mission et le statut du Directeur général des élections ne lui permettent pas de subventionner ni même de s'associer, à titre de partenaire, à des projets privés de la nature de celui que vous élaborez.

Je vous prie d'agréer, monsieur Huot, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La secrétaire générale,

Léola Charron  
[lcharron@dgeq.qc.ca](mailto:lcharron@dgeq.qc.ca)

**ANNEXE G****Remerciements et appuis au projet**

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont encouragés d'une façon ou d'une autre à élaborer ce projet. Grâce à elles, l'idée de départ s'est transformée petit à petit en un projet de plus en plus réaliste.

Bien que les messages qui suivent se rapportent à une version antérieure du projet qui s'est amélioré depuis, ils donnent un bon aperçu du potentiel de ce projet.

----- Original Message -----

From: "Andre Larocque" <Andre.Larocque@mce.gouv.qc.ca>

To: <andre11@globetrotter.net>

Sent: Tuesday, August 06, 2002 8:23 AM

Subject: Bonjour monsieur Huot,

- > Bonjour monsieur Huot,
- >
- > J'ai pu enfin ce matin (très tôt!) prendre connaissance de votre texte:
- > "Projet démocratique". Vaste projet. Et politiquement fondamental
- > puisqu'il va directement à la dimension politique la plus importante, la
- > possibilité pour les citoyens, tous les citoyens, de prendre les
- > décisions publiques. Disons tout de suite que je me trouve en
- > complet accord avec les principes qui guident votre texte. La
- > démocratie de participation effective de tous les citoyens se trouve
- > également au coeur de la démarche que mène présentement le ministre
- > responsable de la réforme des institutions démocratiques, Jean Pierre
- > Charbonneau. Je suis sûr que vous avez visité notre site web
- > [www.pouvoircitoyen.qc.ca](http://www.pouvoircitoyen.qc.ca) et que vous avez pris connaissance de notre
- > document de réflexion populaire. Beaucoup de vos idées et des nôtres
- > s'entrecroisent: initiative populaire, élections référendaires,
- > élection du chef du gouvernement au suffrage universel,
- > représentation proportionnelle, etc etc
- >
- > Pour ce qui est de la mise en oeuvre de votre projet, je trouve votre
- > démarche très intéressante mais aussi très complexe. Je ne voudrais
- > d'aucune façon miner l'enthousiasme que vous portez à votre projet, mais
- > la dimension planétaire envisagé, le recours à un langage mondial commun
- > à inventer, et même l'utilisation des listes électorales au simple
- > niveau du Québec...voilà des défis sérieux à affronter. De notre côté,
- > au secrétariat à la réforme électorale, nous continuerons à suivre votre
- > projet de proche. Jusqu'à la tenue des États Généraux sur la démocratie
- > en février 2002, nous allons être emportés dans un tourbillon constant.
- > À la sortie des États Généraux, le Secrétariat devra reprendre une
- > vitesse de croisière normale et nous pourrions nous asseoir et examiner
- > ensemble où nous en sommes. Entre temps, vu la nature de plusieurs des
- > dimensions dans votre projet, je vous suggérerais fortement d'en faire
- > parvenir copie au Directeur général des élections du Québec.
- >
- > Espérant vous retrouver dans le cadre de la consultation populaire que
- > se prépare à déclencher le Comité Béland,
- >
- > André Larocque
- > sous-ministre
- >



[www.plq.org](http://www.plq.org)

Montréal, le 19 juillet 2002

Monsieur André Huot  
7786, av. Royale  
Château-Richer (Québec)  
G0A 1N0

Cher Monsieur Huot,

Dans un premier temps, permettez-moi de vous remercier de m'avoir présenté votre projet en juin dernier lequel, je vous réitère, suscite un grand intérêt de notre part en ce qui concerne l'amélioration et le développement des techniques électorales.

Nous sommes d'avis que les nouvelles technologies joueront un rôle majeur dans les processus électoraux au cours des prochaines décennies. D'ailleurs, à cet égard, certains états américains ont déjà entrepris ce virage notamment l'Arizona et le Minnesota.

Un projet comme le vôtre pourrait, à bien des égards, rapproché les électeurs de leurs élus et ainsi permettre une plus grande participation des citoyens au processus démocratique.

Évidemment, vous comprendrez certes qu'une étude approfondie de votre projet par le Directeur général des élections, par l'ensemble des partis politiques et par la société civile s'avérera nécessaire. N'hésitez pas à nous tenir informer des développements

Je vous prie d'agréer, Monsieur Huot, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joël Gauthier  
Directeur général  
Parti libéral du Québec

**Secrétariat général - Montréal**

4364, rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
H2J 2L1  
Courriel [mtl@plq.org](mailto:mtl@plq.org)  
Tél 514-288-4364  
1-800-361-1047  
Fax 514-288-2654

**Secrétariat général - Québec**

1535, Ch Sainte-Foy, Suite 120  
Québec, Québec  
G1S 2P1  
Courriel [quebec@plq.org](mailto:quebec@plq.org)  
Tél 418-688-8910  
1-800-463-4575  
Fax 418-688-1416